



Administration communale  
de  
NOMMERN

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 30 décembre 2019 à 16.00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation du budget rectifié 2019 (2<sup>e</sup> vote suivant article 19 – loi communale)
2. Approbation d'un devis pour la réfection du chemin rural "in der Baakes" à Nommern

Nommern, le 23 décembre 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
John MÜHLEN

